

# L'ÉMIGRATION MILITAIRE : DU MERCENARIAT AU SERVICE ÉTRANGER

**Le début de l'engagement militaire à l'étranger reste difficile à dater, mais la présence de mercenaires valaisans au service des rois de France est attestée dès le 13<sup>e</sup> siècle et revêt déjà une certaine importance à la fin du 15<sup>e</sup> siècle dans le cadre des guerres d'Italie et de Bourgogne.**

Le 10 mars 1500, soit moins d'une année après les cantons confédérés, le Valais, sous l'épiscopat de Mathieu Schiner, signe son premier traité d'alliance avec le royaume de France : « Les Valaisans promettent de fournir au roi Louis XII, en payant, d'hommes armés de leur pays pour être employés à son service contre qui que ce puisse être, sans charger le roi de leur rendre la pareille. »

A ce moment, la participation de Valaisans à des conflits étrangers se fait encore sous la forme libre du mercenariat, échappant largement au contrôle des commandements militaires. C'est dans un contexte de guerre civile valaisanne, opposant l'évêque à son ancien allié Georges Supersaxo, que sera créée à Rome en 1505 la Garde suisse pontificale, dans laquelle servent aujourd'hui encore des jeunes Valaisans. Parallèlement, les autorités civiles des Sept Dizains vont continuer de se rapprocher de la France qui est devenu un pays limitrophe.

Ce n'est qu'après la défaite des troupes confédérées à Marignan, en 1515, que le mercenariat se transforme à proprement parler en service étranger. La capitulation suisse aboutit à la signature de la « Paix perpétuelle » avec François Ier en 1516, puis à la conclusion en 1521 d'un traité d'alliance défensive entre la France et les cantons suisses, ces derniers s'engageant à fournir à la première un contingent de six à dix mille hommes pour la défendre en cas d'attaque. Le Valais, en tant que canton allié des confédérés, se joint à ce traité qui sera renouvelé à huit reprises durant les siècles suivants, faisant de la France le principal allié des Sept Dizains jusqu'à la Révolution française. Si la France restera le principal royaume au service duquel des contingents valaisans seront enrôlés, il convient de noter également l'importance qu'a revêtu le service de Savoie, ainsi que la présence de combattants valaisans au service d'Espagne, du Saint-Siège, du Piémont-Sardaigne, de Naples, d'Autriche, du Saint-Empire ou des Pays-Bas.

Le service étranger, qui constitue une spécificité suisse désignée aussi comme « service capitulé », sera dès lors formalisé par des contrats signés entre les autorités valaisannes et les monarchies européennes, qui détaillent le nombre de soldats à recruter, ainsi que l'équipement qui leur sera fourni et la pension qui leur sera versée. Il y est également précisé que l'enrôlement ne peut se faire que dans un but défensif. Si les troupes cédées selon les termes du contrat sont appelées à servir des puissances étrangères, il demeure qu'elles le feront sous l'égide de leur propre justice et avec leur propre culte, leurs propres drapeaux et leurs propres officiers. C'est ainsi qu'on parlera, par exemple, de « régiments suisses » ou de « bataillons valaisans », lesquels forment en quelque sorte des « armées dans l'armée ». La dénomination de ces unités de combat ne doit pourtant pas laisser penser qu'elles seraient composées exclusivement de ressortissants valaisans ou suisses, car le système des contingents peut conduire à ce que l'origine d'une majorité des combattants soit étrangère au nom dont est baptisé leur troupe.

La mise sur pied de cette forme de mercenariat organisé peut être considérée à la fois comme un instrument politique et comme un instrument commercial. Le service étranger sert d'abord des fins diplomatiques et militaires, dans la mesure où il contribue à la défense du territoire valaisan, notamment en s'assurant l'indépendance des cols qui permettent d'y

accéder. Il sert par ailleurs les fins stratégiques des autorités civiles des dizains, les « patriotes » y trouvant le moyen historique d'asseoir leur pouvoir au détriment de celui l'évêque. Après la mort de Schiner en 1522 à Rome, les évêques de Sion seront désormais systématiquement écartés de toutes les affaires concernant le service étranger valaisan, au bénéfice du grand bailli qui sera seul légitime à signer les futurs accords en la matière. Cet enjeu stratégique prend sens également au regard des intérêts commerciaux qui sont en jeu dans le service étranger : les alliances récemment scellées comportent en effet des clauses de nature économique, telles que la liberté de commerce, ce qui signifie par exemple qu'en garantissant au roi de France des effectifs de combattants selon ses besoins, les notables valaisans s'assurent en contrepartie une importation à bas prix de sel français, denrée faisant défaut en Valais. Lorsque Kaspar Stockalper prendra le contrôle du service étranger, il mettra la main sur une affaire lucrative qui prospère depuis un siècle et demi. En 1648, la Diète, qui plus tard le nommera Grand Bailli, lui accorde le monopole valaisan sur le sel, dont

le commerce sera l'une des bases de sa fortune colossale.

Même si les puissances étrangères ne payent pas toujours les sommes contractuellement dues, l'argent parvient bel et bien aux dizains durant les trois siècles et demi qu'a duré le service étranger. Parmi les autres usages faits de cet argent, on peut noter l'achat par la Diète valaisanne, grâce à la pension versée par le duc de Savoie, d'une grotte qui servira à abriter ses archives. Les pensions servent également à financer des séjours en France pour les fils de patriotes valaisans qui peuvent ainsi se familiariser avec la langue et la culture françaises.

Pour ce qui est des sommes dues aux soldats et aux officiers, elles sont censées en général transiter par l'intermédiaire de l'officier supérieur chargé de recruter les troupes, ce dernier les percevant directement du monarque étranger pour ensuite les redistribuer aux effectifs sous la forme d'équipement et de pensions. Beaucoup de plaintes émanent cependant d'officiers et de soldats n'ayant jamais été payés, certaines de ces plaintes étant même réitérées en vain par leurs héritiers. La situation des soldats au service du Piémont-Sardaigne est emblématique des inégalités de traitement que subissent les plus précaires parmi les hommes qui contribuent au service étranger : enrôlés pour trois ans, beaucoup d'entre eux n'ont jamais touché leur pension, souffrent d'un endettement chronique et du mal du pays, leurs parents devant parfois leur envoyer de l'argent depuis le Valais ; il en résulte une désertion massive.

Le mécontentement populaire à l'égard du service étranger se fait sentir en Valais également. En 1549, face au non-paiement des pensions qu'on soupçonne les intermédiaires d'avoir accaparées, et face à l'augmentation constante du prix du sel malgré les promesses contraires, une insurrection paysanne gagne le Lötschental où on accuse les autorités des dizains d'être des vendeurs de chair humaine. Le renouvellement de l'alliance avec la France est momentanément remis en cause. A l'annonce de sa signature, les insurgés se dirigent vers Loèche et Sion, dans un épisode qui restera dans les mémoires sous le nom de « guerre des masques ».

On ne sait que peu de choses sur les motivations qui ont conduit des Valaisans à partir temporairement ou durablement pour servir des puissances étrangères durant cette période. Peu de lettres de soldats ou d'officiers sont disponibles pour éclairer ces raisons. Il reste que leur nombre a très probablement été surestimé. Pour toute la période de l'Ancien Régime, c'est-à-dire avant l'avènement de Napoléon, on peut considérer que moins de 1% de Valaisans d'une classe d'âge se sont enrôlés dans le service étranger. Le départ massif des fils de familles pauvres apparaît donc comme une idée reçue. Il existe même des cas où des parents ont caché leurs fils au moment de l'arrivée du recruteur.

Si les soldats et certains officiers apparaissent parfois comme une monnaie d'échange dans une transaction qui se fait essentiellement entre notables, les grandes familles du Haut, mais aussi du Bas-Valais ont pu trouver dans le service étranger de quoi faire fortune et carrière. Cela sera tout particulièrement le cas au 18e siècle, lorsque les rois cesseront de licencier les effectifs au moment de l'arrêt d'un conflit et les garderont à demeure en attente de la mobilisation suivante. Le service étranger devient alors une forme d'émigration permanente, ouvrant des perspectives de carrière prometteuses pour les fils des grandes familles. Le plus célèbre des régiments valaisans, le régiment de Courten, est tout à fait exemplaire à cet égard : avec une longévité de plus d'un siècle, il est resté de 1690 à 1792 aux mains d'une même famille qui lui a donné six colonels, bien que durant les trente dernières années il n'ait point combattu et se soit cantonné à une vie de garnison. Cette longévité le mènera à compter dans ses rangs des Valaisans nés en dehors du canton. De par sa longue histoire, on peut dire que le régiment de Courten a signé à la fois l'apogée et le déclin du service étranger valaisan.

Le service étranger s'essouffera par la suite dans les guerres contre-révolutionnaires. Il connaîtra certes un nouvel essor avec la Restauration, notamment en 1826 lorsque 726 hommes entrent dans le 3e régiment suisse au service de Naples. Plus suffisamment lucratif, décrié par les libéraux et les radicaux du Bas-Valais, le service étranger se verra fortement entravé par la Constitution fédérale de 1848 qui interdit aux cantons la conclusion de capitulations militaires. Sa fin sera formellement signée en 1859 avec l'interdiction de l'enrôlement dans des régiments étrangers. Quelques derniers combattants de la cause conservatrice se retrouveront encore au service de Naples et de la Rome pontificale, à l'instar du colonel Eugène Allet, commandant des zouaves pontificaux, et des deux généraux valaisans au service du Saint-Siège : Guillaume de Kalbermatten et Raphaël de Courten, chef des troupes de Pie IX qu'il défendra jusqu'à la prise de Rome par les troupes italiennes unifiées le 20 septembre 1870. La capitulation de l'armée du pape marque la fin du règne temporel de ce dernier en dehors des frontières du Saint-Siège. A partir de cette date, la garde suisse sera la seule troupe présente au Vatican.

En Suisse, l'image du service étranger restera négative durant plusieurs décennies, comme une page de l'histoire qu'on doit tourner dans un Etat qui se veut moderne et libéral. Elle se trouvera cependant réhabilitée au début du 20e siècle avec la montée des nationalismes, certains voulant voir dans la figure du mercenaire les valeurs patriotiques de courage, de loyauté et de virilité qui correspondront à l'image qu'ils cherchent à donner de la Suisse.

## RÉFÉRENCES

Louiselle GALLY-DE RIEDMATTEN, *Du sang contre de l'or: le service étranger en Valais sous l'Ancien Régime*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Berne sous la direction du professeur André Holenstein en février 2014, 848 p. (Tapuscrit déposé à la Médiathèque Valais et aux Archives de l'Etat du Valais). En cours de publication.

Louiselle GALLY-DE RIEDMATTEN, « Le soldat valaisan au service de l'Empereur Napoléon : un service étranger différent (1806-1811) », dans *Vallesia*, 59 (2004), p. 1-196.

Thomas ANTONIETTI, « Die Handlanger des Krieges und ihre noblen Unternehmer. Eine ethnographische Betrachtung der Walliser Solddienste im 18. und 19. Jahrhundert », dans T. ANTONIETTI & M.-C. MORAND (éd.), *Valais d'émigration*, Sion, 1991, p. 27-74.

Hans STEFFEN, « Der Solddienst zur Zeit Stockalperts (17. Jahrhundert) », dans T. ANTONIETTI & M.-C. MORAND (éd.), *Valais d'émigration*, Sion, 1991, p. 13-25.

Pierre-Alain PUTALLAZ, « Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour », dans *Vallesia*, 58 (2003), p. 1-230.

Eugène DE COURTEN, « Valaisans au service de causes perdues : Naples 1861 ? Rome 1870 », dans *Annales valaisannes*, 13 (1965), p. 325-372.

Louis CARLEN, « Vom Fremddienst in die Behörde Walliser Offiziere in Ämtern im 19. Jahrhundert », dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 32 (2000), p. 209-216.

Patrick WILLISCH, « Das Wallis in Bewegung. Ein Forschungsbericht zur Migrationsgeschichte im 19. und 20. Jahrhundert », dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 48 (2016), p. 85-172.

Philippe HENRY, « Service étranger », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*.

Utilisateur:

Mot de passe:

Connexion

[Mot de passe oublié?](#) / [Créer un compte](#)

---